

Protocole de prise en charge de situation d'intimidation.

Mise en œuvre de la Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP)

Dans le cadre de la lutte contre les intimidations et le harcèlement, les écoles publiques mettront en œuvre un protocole de prise en charge des situations d'intimidation repérées ou signalées.

1 Objectifs (cf proposition de protocole départemental)

- Mettre un terme à l'intimidation, en faisant partager une « préoccupation » sur la situation de la cible.
- Permettre à chacun de sortir positivement de ce processus.

La méthode mise en œuvre au sein des écoles, dite de la préoccupation partagée, s'inspire des travaux du psychologue Anatole Pikas. Il part du principe que les intimidations ou moqueries (qui peuvent aller jusqu'au harcèlement) sont souvent des phénomènes de groupe et que celui-ci exerce une pression sur chacun de ses membres pour se maintenir dans ces intimidations ou ces moqueries (voire ce harcèlement). Cette pression constitue un des ciments du groupe.

La MPP vise à briser cette unité du groupe et à rechercher avec chacun de ses membres une issue positive pour sortir de cette situation.

Cette méthode consiste en une série d'entretiens individuels rapides (entre 3 et 5 minutes maximum) avec les élèves ayant pris part aux intimidations et au cours desquels les personnes ressources habilitées à conduire les entretiens recherchent avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en œuvre pour que l'intimidation cesse.

L'approche est non blâmante. Les professionnels qui mènent les entretiens n'ont pas pour but de rechercher les responsabilités et de sanctionner les auteurs présumés.

Cette méthode donne de très bons résultats sur les micro-violences (surnoms méchants, moqueries, bousculades...). Son efficacité repose d'une part sur la détection précoce des enfants victimes de ces moqueries ou intimidations et d'autre part sur la réactivité de l'équipe pour conduire les entretiens.

Toute personne de la communauté éducative ayant connaissance d'une situation d'intimidations ou de moqueries doit immédiatement le signaler à l'un des personnels cités ci-dessous, formé et habilité à conduire les entretiens individuels avec les élèves.

Le protocole sera présenté aux membres du conseil d'école et lors des réunions de classe. Sa mise en œuvre pourra être prévue par le règlement intérieur de l'école.

2. L'équipe bien-être : 5 membres du dispositif MPP :

- Le Directeur d'école, pilote du processus (et enseignant en maternelle) ;
- 3 enseignantes (1 en maternelle, 2 en primaire) ;
- Un membre du périscolaire ;

Renouvellement de l'équipe chaque année, possibilité d'y intégrer les Atsem & Aesh.

3. La mise en œuvre

Question : incidents ponctuels ou situations d'intimidation repérées ou signalées ?

La situation peut être repérée par toute personne de la communauté éducative.

a) Révélation des faits : Qui porte la situation à la connaissance du pilote du processus ?

1 l'élève harcelé qui se confie (à qui ?) ; à un autre élève, un adulte, un/des parents ;

2 un autre élève ou un autre adulte (enseignant, Atsem, Aesh, périscolaire...) a connaissance d'une situation ;

3 la référente harcèlement est informée ;

b) A quel moment (Quand ?) :

- Ces entretiens auront lieu le plus rapidement possible après prise de connaissance de la situation.

La « cible » sera entendue par 2 membres du dispositif MPP, dont le directeur (conduction entretien et prise de note). Elle sera réentendue autant de fois que nécessaire par les mêmes personnes.

Les « intimidateurs » et les « témoins neutres » seront reçus par deux autres membres. Les entretiens des « intimidateurs » et témoins seront programmés assez rapidement (entre une semaine, dix jours après le premier entretien) afin de laisser apparaître d'éventuels progrès dans la situation et entendus eux aussi par la même personne que lors du premier entretien.

c) Le lieu :

L'entretien de la « cible » se tiendra dans un espace qui facilitera la confidentialité et la mise en confiance de l'élève : atelier entre les classes ou salle à l'étage pour les élémentaires / pour les élèves de maternelle, il y a la salle du périscolaire.

Les entretiens des intimidateurs et des témoins se feront dans un autre espace : en élémentaire, bureau de direction + salle des maîtres / en maternelle, dans la salle office des Atsems+ petit bureau de direction (possibilité d'entretien de deux groupes en simultané pour éviter les communications).

d) La procédure : utilisation de fiches-outil / grille d'observation / grille d'entretien / fiche de synthèse / infographie ;

Entretiens de la « cible » :

La « Cible » est donc entendue par un membre du dispositif ; l'entretien n'a pas de limite de temps. L'élève doit se sentir en totale sécurité et discrétion. On pourra reproduire cet entretien autant de fois que la cible le désirera, et ce même si la situation s'est améliorée ou s'est résolue.

Entretien des « intimidateurs » et des témoins « neutres » :

Des entretiens individuels seront menés par des membres du dispositif, différents de celui qui a entendu la cible. Ces interlocuteurs resteront les mêmes tout au long des deux ou trois entretiens programmés.; ces entretiens ne dépasseront pas 3 à 5 minutes.

Ce sont des entretiens individuels destinés à briser l'effet de groupe. Les « témoins neutres » sont associés aux « intimidateurs » afin de ne pas stigmatiser ces derniers et d'avoir une vision différente de la situation.

Retour des entretiens : Bilan équipe dans la demi-journée ;

L'ensemble de l'équipe de la MPP est informé de l'évolution de la prise en charge des situations par l'intermédiaire d'un fil de discussion et/ou utilisation de fiches de synthèse.

Entretiens parents (quand ?) (séparation cible / intimidateurs) ;

Une information à la famille sera faite en fonction de la gravité de la situation.

Bilan

Après deux ou trois entretiens selon la situation et ses avancées, on dressera un bilan final :

La situation s'est améliorée, la « cible » se sent mieux : le protocole s'arrête mais on gardera le reste de l'année un œil attentif et une écoute de la cible dès qu'elle en ressentira le besoin.

La situation n'a que très peu évolué, aucun progrès n'a été noté, on passera au protocole harcèlement national.

+

Appui sur équipe ressource de circonscription ;

Appui délégués de parents d'élèves ;

Notes à archiver ;

Equipe Bien-Etre (à afficher) :

Pôle maternelle : Mélanie Le Joly (enseignante) et Mickaël Carric (directeur et enseignant);

Pôle élémentaire : Caroline Echassoux et Sophie Larfouillut (enseignantes) ;

Pôle périscolaire : Florent Girard (directeur) ;